

Année 2026 - extrait du registre des délibérations
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 081-218102283-20260310-2026_05-DE



L'an deux mille vingt-six le 10 mars 2026 à 20h30

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 03/03/2026

Nombre de conseillers : en exercice 11, 10 présents, 10 votants.	
Présents : SOULIES Claude DURAND Quentin ZUBER Fabienne TURROQUES Guy CARTIER-LANGE Carole VERNHERES Jean-Philippe JEANJACQUES Hervé MAZERAN Jean-Pierre ESCODIE Martine MENARDI Christophe	Absents : SABY Laëtitia

Secrétaire de séance : JEANJACQUES Hervé

Délibération n° 05/2026 – Affectation du résultat 2025 sur la gestion 2026

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Monsieur Claude SOULIES, Maire.

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 74 334,06 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A – Résultat de l'exercice	504,24 €
B – Résultats antérieurs reportés	73 829,82 €
C – Résultat à affecter (A + B)	74 334,06 €
D – Solde d'exécution d'investissement	8 660,14 €
E – Solde des restes à réaliser d'investissement	11 018 €
F - Besoin de financement (D+E)	0 €

AFFECTATION = C (G+H)	74 334,06 €
G- Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
H- Report en fonctionnement R 002	74 334,06 €
DEFICIT REPORTE D 002	0 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'affectation de résultat 2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance
H. JEANJACQUES

Certifié exécutoire. Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le

Le Maire
C. SOULIES

